

# HOSPITALISATION

Entrée programmée

Entrée en urgence

Retrait du traitement personnel

Médecin

- ① Réévaluation systématique du traitement du patient entrant
- ② Prescription des médicaments poursuivis

*Les médicaments poursuivis ou arrêtés doivent être tracés dans le dossier médical du patient.*

Pharmacien

Disponibilité des médicaments prescrits à la PUI ?

Médicament inscrit au livret thérapeutique,  
en stock à la PUI

Dispensation par la PUI

Médicament non inscrit au livret thérapeutique,  
mais équivalent thérapeutique en stock à la PUI

Proposition de substitution par la PUI

Acceptée par le médecin  
et le patient

Dispensation par la PUI

Non-acceptée par le médecin  
et/ou le patient

Médicament non inscrit au livret thérapeutique,  
sans équivalent thérapeutique à la PUI

Médicament indispensable immédiatement ?

Oui

Commande du  
médicament par la PUI

- Absence de traitement personnel
- Allergie au médicament détenu
- Durée de séjour prévisible relativement longue

Non  
arrêt temporaire

Utilisation du  
traitement personnel

- En l'attente de l'approvisionnement du médicament par la PUI
- Médicaments onéreux par rapport au GHS pour les séjours courts (< 1 semaine)
- Médicaments dont le volume de présentation est supérieur à la durée prévisible du séjour
- Médicaments anti-VHC